



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C. AU 630, RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI LE 4 JUIN 1987, A 20H00.

### Etaients présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Monsieur René Gendron, conseiller  
Monsieur Jacques Martin, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Hercule Coupal, conseiller suppléant  
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général

### Etaients absents:

Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin)  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller  
Monsieur Jean Tanguay, conseiller (remplacé par monsieur Hercule Coupal)  
Monsieur Yves Ménard, conseiller

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbaux
  - 2.1 adoption de la séance régulière du 2 avril 1987
  - 2.2 dépôt de la séance régulière du 7 mai 1987
3. Gestion des déchets
  - 3.1 Société Delta: biométhanisation
  - 3.2 Site d'enfouissement sanitaire à St-Charles Paroisse
  - 3.3 Site d'enfouissement de matériaux secs à St-Mathieu-de-Beloeil
4. Schéma d'Aménagement: avis gouvernemental
5. Demande de modifications au R.C.I.: terrains en bordure du Richelieu
6. Jauge de dégagement: pont de Beloeil
7. Emprunts temporaires
8. Fonctionnaire désigné: St-Marc-sur-Richelieu
9. Règlements d'emprunts



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 9.1 ville de Chambly: règlements #87-422 et #87-423
- 9.2 ville d'Otterburn Park: règlement #E-333
- 9.3 ville de Mont-Saint-Hilaire: règlements #754 et #755
- 10. Adjudication finale en faveur de monsieur Raphaël Richard
- 11. Evaluation foncière: Village Saint-Charles
- 12. Demandes d'appui
  - 12.1 Dignité rurale du Canada
  - 12.2 C.S.M.Q.
  - 12.3 Fondation Jean-Guy Roy, ptre
  - 12.4 Association des policiers provinciaux du Québec
- 13. Bordereau des comptes à payer
- 14. Correspondance
- 15. Affaires publiques
- 16. Varia
- 17. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

87-1013

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les items suivants:

- 9.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville: règlement #1296
- 9.5 Ville de Beloeil: règlements #1101-87, #1106-87, #1107-87, #1108-87, #1109-87, #1110-87, #1113-87 et #1115-87
- 9.6 Ville de Mont-Saint-Hilaire: règlements #749 et #756
- 16.1 Echangeur Seigneurial: Saint-Bruno-de-Montarville
- 16.2 Demande de modifications au R.C.I.: Saint-Marc-sur-Richelieu
- 16.3 Usage industriel à Beloeil: entreposage extérieur

ADOPTE A L'UNANIMITE

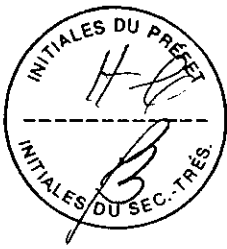
ITEM 2. PROCES-VERBAUX

87-1014

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 1987, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### 2.2 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 1987

Le secrétaire-trésorier dépose copie du procès-verbal de  
la séance régulière du 7 mai 1987.

### ITEM 3. GESTION DES DECHETS

#### 3.1 Société Delta: biométhanisation

Messieurs Charles-Yvon Roy, André Balu et Paul Lippé de  
la société Delta présente le procédé "Balu" de  
biométhanisation pour lequel on compte établir une usine  
à Chambly.

Il s'agit d'un procédé à partir duquel on produit du  
méthane à partir des déchets. La firme compte accepter  
gratuitement les déchets domestiques produits dans notre  
M.R.C. et les représentants sollicitent une résolution  
d'appui de la part de la M.R.C. à cet effet.

De plus, le représentant de la ville de Chambly dépose  
une résolution du Conseil de la ville de Chambly  
indiquant que la municipalité appuie la réalisation  
d'une étude de faisabilité et d'implantation sur son  
territoire.

Suite à la présentation les membres du Conseil  
conviennent de demander au directeur général de  
convoquer, pour la prochaine séance, des représentants  
du ministère de l'Environnement afin de connaître leur  
opinion sur la question.

#### 3.2 Site d'enfouissement sanitaire à Saint-Charles Paroisse

87-1015

ATTENDU QUE "Entreprise S. Vary Ltée" désire réaliser un  
site d'enfouissement sanitaire à Saint-  
Charles Paroisse;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été acheminée à  
la M.R.C. à cet effet;

ATTENDU QUE ledit usage n'est pas autorisé, en zone  
agricole, au règlement de contrôle  
intérimaire, de même qu'aux règlements  
d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles Paroisse a  
refusé de modifier ses règlements à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU de ne pas modifier le règlement de contrôle  
intérimaire afin de permettre la réalisation de sites  
d'enfouissement sanitaire en zone agricole.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### 3.3 Site d'enfouissement de matériaux secs à Saint-Mathieu-de-Beloëil

La firme "Groupe Conseil Dechex Ltée" désire exploiter un site d'enfouissement de matériaux secs en zone agricole à Saint-Mathieu-de-Beloëil. Cette municipalité autorise l'exploitation d'un tel site. Puisque la demande n'est pas conforme au règlement de contrôle intérimaire, le Conseil réfère le dossier au comité consultatif d'aménagement pour fins de recommandations.

### ITEM 4. SCHEMA D'AMENAGEMENT: AVIS GOUVERNEMENTAL

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'avis du gouvernement envoyé à la municipalité régionale de comté le 3 juin dernier, et ce conformément à l'article 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les principaux points en litige concernent le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture.

A cet effet les membres du Conseil demandent au directeur général de convoquer les représentants de ces ministères pour la prochaine séance, et ce afin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires.

### ITEM 5. DEMANDE DE MODIFICATIONS AU R.C.I.: TERRAINS EN BORDURE DU RICHELIEU

Par voie de résolution le conseil de la municipalité de Saint-Denis Paroisse demande à la M.R.C. de modifier son règlement de contrôle intérimaire afin de réduire les marges de dégagement au Richelieu en zone agricole.

Le Conseil de la M.R.C. dépose le dossier au Comité consultatif d'aménagement afin qu'il formule des recommandations.

### ITEM 6. JAUGE DE DEGAGEMENT: PONT DE LA ROUTE 116

ATTENDU QUE la rivière Richelieu est une voie navigable largement utilisée par les plaisanciers;

ATTENDU QUE de ce fait le pont tournant sur la route 116, reliant Beloëil à Mont-Saint-Hilaire, est ouvert fréquemment pour permettre le passage des bateaux de plaisance;

ATTENDU QUE conséquemment la circulation est souvent perturbée sur une importante route régionale que constitue la route 116;

ATTENDU QU'il y a lieu de réduire au minimum les situations conflictuelles entre la circulation routière et la circulation fluviale, en limitant autant que possible le nombre d'ouvertures du pont;

ATTENDU QUE la mise en place, par le ministère des Transports, d'une jauge sur le pont de la route 116, collaborerait à limiter le nombre d'ouvertures;

87-1016



No de résolution  
ou annotation

87-1016  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'une telle jauge a déjà été mise en place par le ministère des Transports au pont Turcotte à Sorel

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE demander au ministère des Transports d'installer une jauge sur le pont de la route 116, reliant Beloeil à Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

### ITEM 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

87-1017

ATTENDU QUE selon l'article 1093 du Code municipal une corporation municipale peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes;

ATTENDU QUE selon le même article ces emprunts peuvent être contractés aux conditions et pour la période de temps que la corporation détermine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jacques Martin  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations d'administration courantes jusqu'à un maximum de 35 000.00 \$.

QUE cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas douze (12) mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

### ITEM 8. FONCTIONNAIRE DESIGNÉ: ST-MARC-SUR-RICHELIEU

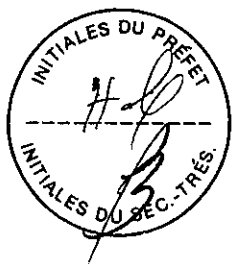
87-1018

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de St-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a nommé monsieur Jacques Hébert secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.



No de résolution  
ou annotation

87-1018  
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de  
monsieur Jacques Hébert à titre de fonctionnaire désigné  
de la M.R.C. dans la municipalité de Saint-Marc-sur-  
Richelieu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

ITEM 9. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

9.1 Ville de Chambly: règlements #87-422 et #87-423

ATTENDU QUE la M.R.C. a donné un avis favorable au  
règlement #87-418 lors de sa séance régulière  
du 5 février 1987 (résolution #87-953);

ATTENDU QUE le règlement #87-422 de la municipalité de  
Chambly amende le règlement #87-418  
uniquement en fonction du financement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil donne un avis favorable au  
règlement #87-422 de la municipalité de Chambly.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Règlement #87-423

ATTENDU QUE la M.R.C. a donné un avis favorable au  
règlement #87-419 lors de sa séance régulière  
du 5 février 1987 (résolution #87-954);

ATTENDU QUE le règlement #87-423 de la municipalité de  
Chambly amende le règlement #87-419  
uniquement en fonction du financement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil donne un avis favorable au  
règlement #87-423 de la municipalité de Chambly.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9.2 Ville d'Otterburn Park: règlement #E-333

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;

87-1021



No de résolution  
ou annotation

87-1021  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 5 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #E-333 de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire: règlements #754 et #755

87-1022

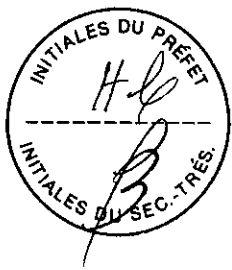
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 21 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues déjà existantes et situées en "zone blanche"



No de résolution  
ou annotation

87-1022  
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
#754 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #755

87-1023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le  
secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 21  
mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à  
cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de  
comté doit transmettre un avis dans les  
trente (30) jours de la réception du  
règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régio-  
nale de comté doit porter sur l'opportunité  
du règlement d'emprunt compte tenu des  
mesures de contrôle intérimaire en vigueur  
sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisa-  
tion de travaux dans le prolongement de rues  
déjà existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
#755 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.4 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville: règlement  
#1296

87-1024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;





No de résolution  
ou annotation  
87-1024  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans une rue existante et située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1296 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.5 Ville de Beloeil: règlements d'emprunts #1101-87, #1106-87, #1107-87, #1108-87, #1109-87, #1110-87, #1113-87 et #1115-87

Règlement #1101-87

87-1025

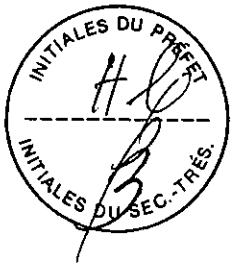
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"



No de résolution  
ou annotation

87-1025  
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
#1101-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1106-87

87-1026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le  
secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27  
mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à  
cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de  
comté doit transmettre un avis dans les  
trente (30) jours de la réception du  
règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régio-  
nale de comté doit porter sur l'opportunité  
du règlement d'emprunt compte tenu des  
mesures de contrôle intérimaire en vigueur  
sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisa-  
tion de travaux dans des rues existantes et  
situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de  
comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement  
#1106-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1107-87

87-1027

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;



No de résolution  
ou annotation

87-1027  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1107-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1108-87

87-1028

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

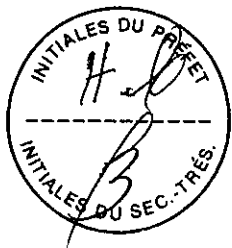
ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin



No de résolution  
ou annotation

87-1028  
(suite)

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1108-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1109-87

87-1029

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1109-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1110-87

87-1030

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 4 juin 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution  
ou annotation

87-1030  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jacques Martin  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1110-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1113-87

87-1031

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1113-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement #1115-87

87-1032

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 27 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1115-87 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.6 Ville de Mont-Saint-Hilaire: règlements d'emprunts  
#749 et #756

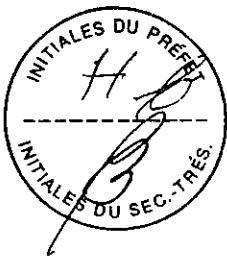
Règlement #749

87-1033

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 28 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution  
ou annotation

87-1033  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement de rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #749 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #756

87-1034

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 28 mai 1987 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

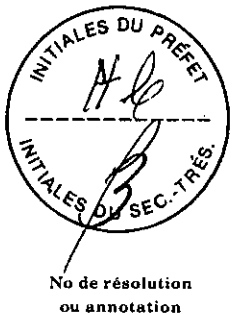
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin  
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #756 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

87-1035

ITEM 10. ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE MONSIEUR  
RAPHAEL RICHARD

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 14 mars 1985, monsieur Raphaël Richard s'est porté adjudicataire du lot Ptie 22, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1043 du code municipal l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retiré dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1044 du code municipal l'adjudication a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la Municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjudgés;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1044 du code municipal l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale, en faveur de monsieur Raphaël Richard pour le lot Ptie 22 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Denis, et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 11. EVALUATION FONCIERE: VILLAGE SAINT-CHARLES

87-1036

ATTENDU QUE la proportion médiane de la municipalité du Village de Saint-Charles est inférieure à 60%;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains réajustements au rôle d'évaluation foncière de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une résolution à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE mandater la firme MORIN, ROY & ASSOC. afin de procéder au maintien de l'inventaire au rôle d'évaluation foncière de la municipalité du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu, et ce au tarif de 28,50 \$ pour chaque dossier pour lequel il y a eu intervention.

ADOpte A L'UNANIMITE





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

### ITEM 12. DEMANDES D'APPUI

#### 12.1 Dignité rurale

87-1037

ATTENDU QUE la Société Canadienne des Postes envisage sérieusement de réduire le service postal en milieu rural;

ATTENDU QU'une telle politique crée de sérieux préjudices à toute la population située en milieu rural

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE demande soit faite auprès du ministre responsable de la Société Canadienne des Postes, l'honorable Harvie Andre, afin de maintenir en milieu rural non seulement les bureaux de postes locaux mais également le service en général auprès des résidents soit la livraison journalière de la poste.

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 12.2 C.S.M.Q.

Demande des organisateurs du mini-congrès de zone afin de contribuer financièrement. Le Conseil convient de ne pas donner suite à cette demande.

#### 12.3 Fondation Jean-Guy Roy ptre

87-1038

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Roy a contribué avec succès à bâtir Saint-Vianney;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Roy s'implique avec un large dévouement dans des activités humanitaires et socio-culturelles auprès de la jeunesse en particulier;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Roy s'engage avec toute l'ardeur qu'on lui connaît, dans une cause qui concerne toute la jeunesse du Québec soit la lutte contre l'alcoolisme et les autres toxicomanies

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Guy Trudeau  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie la Fondation Jean-Guy Roy destinée à l'entraide à la jeunesse alcoolique et toxicomane.

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 12.4 Association des policiers provinciaux du Québec

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui adressée par l'Association des policiers provinciaux du Québec à l'U.M.R.C.Q. afin que les effectifs policiers soient augmentés ou du moins maintenus.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

87-1039

ITEM 13. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #64, de chèque #2824 à chèque #2858 et chèque #S1102 à chèque #S1146 pour un montant total de 34,435.28 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

De plus, le directeur général dépose aux membres du Conseil le document " Dépenses effectives" au 30 avril 1987.

ITEM 14. CORRESPONDANCE

- 1458 23-03-87 Lettre de MONSIEUR JEAN H. PAGE, sec.-trés., OTTERBURN PARK accompagnant le règlement #295-5 amendant le règlement de zonage.
- 1459 24-03-87 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., CARIGNAN, concernant le programme "P.A.R.C.Q.".
- 1460 24-03-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE K. MALOUF, dir. exécutif, ASSOCIATION DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QC, sensibilisant le Conseil à l'urgence de l'embauche de nouveaux effectifs.
- 1461 26-03-87 Lettre de MONSIEUR JEAN H. PAGE, sec.-trés., OTTERBURN PARK, accompagnant une résolution mandatant la M.R.C. pour l'administration de P.A.R.C.Q.
- 1462 27-03-87 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., CARIGNAN, accompagnant le chèque de la quote-part de la municipalité pour le premier 6 mois.
- 1463 27-03-87 Lettre de MADAME MURIELLE ARCHAMBAULT, administrateur de zone, C.S.M.Q., demandant l'appui financier de la M.R.C. pour le mini-congrès de zone.
- 1464 30-03-87 Lettre de MONSIEUR NORMAND DESROCHES, directeur des comptes, BANQUE NATIONALE DU CANADA, demandant de recevoir les états financiers de 1986.
- 1465 30-03-87 Lettre de MADAME ANDREE SAMSON BEAUDOIN, responsable secteur promotion famille, DIOCESE SAINT-JEAN - LONGUEUIL, accompagnant un document de recommandations pour l'implantation d'une politique familiale au Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

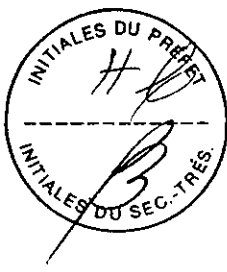
- 1466 30-03-87 Lettre de MADAME LOUISE BEAULIEU, coordonnatrice, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la résolution visant à modifier le protocole d'entente relatif au Schéma d'Aménagement.
- 1467 30-03-87 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de sa nomination au poste de greffier.
- 1468 31-03-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE MORIN, M.T.Q., nous informant des types de jauges pouvant être utilisés au pont pour le passage des bateaux.
- 1469 31-03-87 Lettre de MONSIEUR FERNAND PEPIN, fonc. désigné, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à la reconnaissance au R.C.I. du site aéroportuaire.
- 1470 02-04-87 Lettre de MONSIEUR MICHEL BRUNELLE, sec.-trés., M.R.C. ROUSSILLON, accompagnant une copie du Schéma tel qu'adopté.
- 1471 02-04-87 Lettre de MONSIEUR YVES BLAIS, député de TERREBONNE, relativement à l'implication du gouvernement fédéral dans l'assainissement des eaux.
- 1472 03-04-87 Lettre de MADAME DIANE GOULET PLEAU, présidente, COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY, invitant le préfet à participer au lancement du document "chez nous en Montérégie".
- 1473 07-04-87 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRIER, dir. général de l'évaluation foncière, M.A.M., accompagnant le répertoire de l'exercice municipal 1987.
- 1474 08-04-87 Lettre de MONSIEUR CLAUDE GAUTHIER, greffier, CHAMBLY, accompagnant quatre règlements amendant le règlement de zonage.
- 1475 10-04-87 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QC, accusant réception du Schéma d'Aménagement.
- 1476 13-04-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY ROY, sollicitant une résolution d'appui pour la Fondation Jean-Guy Roy "destinée" à la jeunesse alcoolique et toxicomane.
- 1477 13-03-87 Résolution de SAINT-DENIS PAROISSE mandant la M.R.C. pour l'administration du programme P.A.R.C.Q.
- 1478 13-04-87 Résolution de SAINT-DENIS PAROISSE demandant une modification au R.C.I. face à la norme de 15 mètres de dégagement de la Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

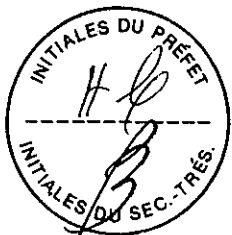
- 1479 13-04-87 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, mandatant la M.R.C. pour l'administration du programme P.A.R.C.Q.
- 1480 13-04-87 Lettre de MONSIEUR SERGE BERUBE, citoyen SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant à la M.R.C. d'agir face aux problèmes de glissements de terrains en bordure du Grand Ruisseau.
- 1481 14-04-87 Lettre de MONSIEUR FREDERIC TREPANIER, président, BIBLIO-MONTEREGIE, remerciant le préfet pour son appui face au "Plan de consolidation" présenté au Forum du Sommet Montérégie.
- 1482 14-04-87 Lettre de MADAME NICOLE DUFRESNE, M.A.C. accompagnant le nouvel avis de reconnaissance de la maison John-Yule à Chambly.
- 1483 15-04-87 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du Schéma d'Aménagement.
- 1484 15-04-87 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, sec.-trés., VILLAGE DE SAINT-DENIS, accompagnant la facturation de la traverse d'hiver.
- 1485 16-04-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT BOITEAU, sec.-trés., M.R.C. CHAMPLAIN, accusant réception du Schéma d'Aménagement.
- 1486 16-04-87 Lettre de MONSIEUR GILLES RAYMOND, prés. DIGNITE RURALE DU CANADA, sollicitant une contribution financière pour aider à sauver les bureaux de poste ruraux.
- 1487 16-04-87 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, sec.-trés., VILLAGE DE ST-DENIS, mandatant la M.R.C. pour l'administration du programme P.A.R.C.Q.
- 1488 21-04-87 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés. SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant la facture relative à la traverse d'hiver.
- 1489 21-04-87 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., accompagnant le document résumant la nouvelle politique de protection des berges présentée par le ministre Clifford Lincoln.
- 1490 21-04-87 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre Schéma d'Aménagement.
- 1491 21-04-87 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, prés. U.M.R.C.Q., relativement à une rencontre de sensibilisation sur la sécurité incendie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1492 22-04-87 Lettre de MONSIEUR ROBERT RACINE, responsable, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA REGION DE MONTREAL, accompagnant un plan de mise en valeur.
- 1493 22-04-87 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, président ENTREPRISE S. VARY, accompagnant une lettre adressée au conseil de St-Charles Paroisse pour la réalisation d'un site d'enfouissement sanitaire.
- 1494 23-04-87 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, notaire, accompagnant une demande d'adjudication finale en faveur de monsieur Raphaël Richard.
- 1495 23-04-87 Lettre de MONSIEUR PIERRE BERNIER, sous-ministre, MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE, accompagnant un rapport sur le développement des initiatives privées.
- 1496 24-04-87 Lettre de MONSIEUR NORMAND DESROCHES, directeur, BANQUE NATIONALE DU CANADA, demandant une résolution du Conseil relativement à la marge de crédit de 35,000.00 \$.
- 1497 27-04-87 Lettre de MADAME RITA RONDEAU, sec.-trés., M.R.C. ROUVILLE, accusant réception de notre Schéma d'Aménagement.
- 1498 27-04-87 Lettre de MONSIEUR DANIEL RACINE, dir. gén., A.T.R.M., invitant des représentants du Conseil à participer à une consultation relative au Plan de développement touristique de la Montérégie.
- 1499 28-04-87 Lettre de MONSIEUR GEORGES FILION, vice-président, U.M.R.C.Q., invitant les membres du Conseil à participer à une rencontre le 20 juin prochain.
- 1500 28-04-87 Lettre de MONSIEUR ANDRE CHRISTIN, dir. GENDRON, LEFEBVRE CONSULTANTS, offrant les services de la firme pour la réalisation de cartes de risque d'inondation.
- 1501 30-04-87 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant une résolution nommant la M.R.C. mandataire de P.A.R.C.Q.
- 1502 30-04-87 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRE, dir. gén., MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant du nouveau mode de présentation des dépenses aux états financiers.
- 1503 30-04-87 Lettre de MADAME GINETTE GAUTHIER, resp. ALLIANCE POUR LA PAIX DU QUEBEC, sollicitant l'appui du Conseil face à la campagne ZLAN.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1504 30-04-87 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, conseiller spécial, cabinet du ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du Schéma d'Aménagement.
- 1505 01-05-87 Résolution de la ville de ST-BASILE-LE-GRAND, désignant la M.R.C. mandataire de P.A.R.C.Q.
- 1506 01-05-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous confirmant les modifications au protocole d'entente relativement au Schéma d'Aménagement.
- 1507 01-05-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du Schéma d'Aménagement.
- 1508 01-05-87 Lettre de MONSIEUR DENIS COSSETTE, chargé de projets, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, convoquant le secrétaire-trésorier à une séance d'information dans le cadre de P.A.R.C.Q.
- 1509 01-05-87 Lettre de MADAME MONIQUE H. METCALFE, adjointe au député, CABINET DU VICE-PRESIDENT, accusant réception de la résolution #87-1009.
- 1510 04-05-87 Lettre de MONSIEUR JACQUES BROUILLETTE, conseiller en aménagement, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, offrant sa disponibilité pour traiter de l'intégration de l'énergie dans l'aménagement.
- 1511 04-05-87 Lettre de MONSIEUR FERNAND POIRE, coordonnateur au sommet, conviant le Préfet à une rencontre des préfets de la Montérégie avec monsieur le ministre André Bourbeau dans le cadre du Sommet Montérégie.
- 1512 05-05-87 Lettre de MONSIEUR JEAN H. PAGE, sec.-trés., OTTERBURN PARK, sollicitant l'avis du Conseil de la M.R.C. pour le règlement d'emprunt E-333.
- 1513 05-05-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-CLAUDE NADEAU, directeur, VIDEOTRON LTEE, demandant aux municipalités de sensibiliser les contracteurs et développeurs, d'informer la compagnie lors d'ouverture de tranchées.
- 1514 05-05-87 Lettre de MONSIEUR CLAUDE FOURNIER, chargé de projets, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de certaines modifications apportées à P.A.R.C.Q.
- 1515 07-05-87 Constatacion d'infraction, émise par MONSIEUR EMILE HACALA, fonc. désigné, ST-MARC-SUR-RICHELIEU, relativement à une enseigne sur la route 223.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1516 07-05-87 Résolution de la PAROISSE DE SAINT-CHARLES nommant la M.R.C. mandataire de P.A.R.C.Q.
- 1517 07-05-87 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., concernant une correspondance avec monsieur le ministre Michel Pagé relativement à l'aménagement des cours d'eau.
- 1518 07-05-87 Lettre de MONSIEUR RICHARD GRISE, député de Chambly, accusant réception de la résolution #87-1009 concernant les pluies acides.
- 1519 08-05-87 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, sec.-trés. adjointe, ST-MARC-SUR-RICHELIEU, accompagnant une résolution demandant au Conseil de modifier le R.C.I., en plus d'une pétition de citoyens.
- 1520 08-05-87 Lettre de MONSIEUR SOHEL ZARIFFA, direc. BUREAU DES ECONOMIES D'ENERGIE, sensibilisant le Conseil à l'importance d'économiser l'énergie.
- 1521 08-05-87 Résolution de la municipalité de ST-MARC-SUR-RICHELIEU, nommant monsieur Jacques Hébert fonctionnaire désigné.
- 1522 11-05-87 Lettre de MADAME ANDREE TURENNE, sec.-trés. adjointe, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accompagnant copie du Schéma d'Aménagement.
- 1523 12-05-87 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, BUREAU DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES DE ST-HYACINTHE, nous informant que les travaux de nettoyage du cours d'eau Branche 1 Petit Lacroix LaFabrique seront bientôt entrepris.
- 1524 12-05-87 Lettre de MONSIEUR GUY BLONDIN, agent culturel, MISE EN VALEUR DES LIEUX HISTORIQUES, conviant le préfet à une conférence de presse.
- 1525 15-05-87 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, nous informant que les documents relatifs au règlement du cours d'eau Branche 38 Coderre sont conformes.
- 1526 15-05-87 Lettre de MONSIEUR JEAN H. PAGE, sec.-trés., OTTERBURN PARK, demandant une modification au règlement relatif au cours d'eau Charbonneau-Bessette.

### PUBLICATIONS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 1987

Rapport du Comité Paradis  
signalisation routière

mars 1987

URBA

vol. 8, no. 2  
mars - avril 1987

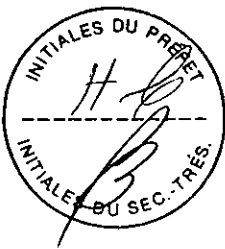


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Gazette Officielle du Québec	no. 11 18 mars 1987
La revue de L'A.T.E.Q. association du transport du Qc	vol. 1, no. 3 mars 1987
Gazette officielle du Québec	no. 12 25 mars 1987
Schéma d'Aménagement M.R.C. de Roussillon	mars 1987
Insectes et maladies des arbres	1986
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. VIII, no. 7 7 avril 1987
Quorum	vol. 12, no. 2 avril 1987
Répertoire des proportions médianes des rôles fonciers et locatifs	1er trimestre 1987
Gazette officielle du Québec	no. 14 1er avril 1987
L'express Montérégie	no. 22 avril 1987
Gazette officielle du Québec	no. 13 1er avril 1987
Rapport du Comité Bissonet	avril 1987
Semaine de la municipalité M.A.M., U.M.Q., U.M.R.C.Q.	
Rapport annuel groupe mutuelle des fonctionnaires	1986
Construire publication officielle de la féd. du Qc	
Muni-express bulletin d'information du M.A.M.	no. 3 avril 1987
Gazette officielle du Québec	no. 15 8 avril 1987
La revue municipale	vol. 65, no. 4 avril 1987
Loisir Rive-Sud	no. 41 6 avril 1987
L'avenir de nos rivières programme provisoire	
Zones d'exploitation contrôlées, (ZECS) du Qc renseignements et répertoire	1987 - 1988
Info + publication à l'intention des administrateurs municipaux	vol. VIII, no. 8 15 avril 1987





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Plan de mise en valeur de la forêt privée	
Kino nouvelles M.L.C.P.	vol. 8, no. 4 printemps 1987
Rapport du Groupe de travail sur le développement des initiatives privées	mars 1987
URBA	vol. 8, no. 3 mai 1987
Gazette officielle du Québec	no. 16 15 avril 1987
Le toponyme	vol. 4, no. 6 mars 1987
Scribe	mars 1987
La lettre touristique	vol. 1, no. 1
Quorum	vol. 12, no. 3 mai 1987
Gazette officielle du Qc	no. 17 22 avril 1987
Les notes du C.E.T.	vol. 7, no. 9 23 mars 1987
Gazette officielle du Qc	no. 18 29 avril 1987
L'évaluateur	vol. 17, no. 1 printemps 1987
Tamti Dejam revue de la Société des festivals populaires du Qc	vol. 12, no. 1 avril 1987
Schéma d'Aménagement M.R.C. des Maskoutains	25 mars 1987
Rapport de consultation sur la Version Définitive du Schéma d'Aménagement	novembre 1986
Gazette officielle du Qc	index janvier - mars 1987
La revue municipale	vol. 65, no. 5 mai 1987
Municipalité	mai 1987
Les notes du C.E.T.	vol. 7, no. 10 27 avril 1987
Gazette officielle du Qc	no. 19 6 mai 1987
Muni-express bulletin d'information du M.A.M.	no. 4 mai 1987
Revêtements traditionnels	



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Lever le moratoire  
une décision que s'impose avril 1987

Info +  
publication à l'intention des administrateurs municipaux vol. VIII, no. 9  
19 mai 1987

Gazette officielle du Qc no. 20  
13 mai 1987

ITEM 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part du public.

ITEM 16. VARIA

16.1 Echangeur Seigneurial: Saint-Bruno-de-Montarville

Le représentant de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville dépose une résolution demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. relativement à la réalisation de l'échangeur Seigneurial.

Face à cette demande d'appui, la résolution suivante est adoptée:

87-1039

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu reconnaît expressément dans son Schéma d'Aménagement l'importance de la réalisation à court terme de l'échangeur sur la route 116 à la hauteur de la rue Seigneurial à St-Bruno-de-Montarville;

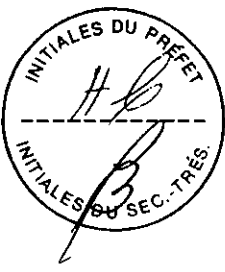
ATTENDU QUE ledit projet est conforme aux orientations retenues au niveau du Schéma d'Aménagement, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services publics et l'accroissement de la fluidité des déplacements et de la sécurité sur les routes régionales dont la route 116;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, conformément à l'article II de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous a indiqué dans son document "Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire" que la réalisation de l'échangeur Seigneurial était inscrit au programme quinquennal (1986 - 1991) du ministère des Transports;

ATTENDU QUE ledit ministère avait déjà répondu favorablement au projet en 1983, en se disant prêt à procéder à la construction d'un passage à niveau dès 1987;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine  
APPUYE PAR Monsieur Hercule Coupal



No de résolution  
ou annotation

87-1039  
(suite)

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU D'appuyer la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville dans ses démarches afin de demander au ministère des Transports de procéder dès cette année à la réalisation de l'échangeur Seigneurial avec viaduc tel que proposé.

ADOpte A L'UNANIMITE

### 16.2 Usage industriel à Beloeil

Monsieur Julien Bussière, maire de la ville de Beloeil, explique aux membres du Conseil la position prise par la ville face à l'implantation d'une industrie avec entreposage de véhicules désuets le long de l'autoroute 20. Une mise en demeure de se conformer aux règlements d'urbanisme municipaux a été envoyés au propriétaire de l'industrie.

### ITEM 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

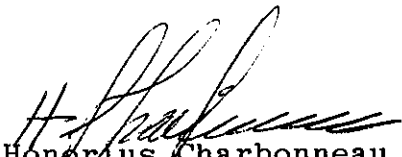
87-1040

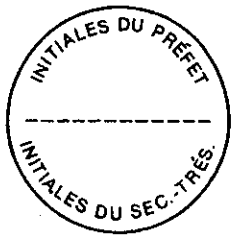
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière  
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**